

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 9 mai 2006 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2006
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois d'avril 2006
6. Correspondance
7. Appui à la MRC de Rouville - Consultation publique sur les projets d'élevage porcin
8. Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine - Identification des cours d'eau exclus de la compétence des MRC
9. Appui à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie - Collecte sélective et consignation
10. Avis d'intervention - Reconstruction du pont de Terrebonne
11. Publicité «*Semaine nationale des aînés*»
12. Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
13. Gala des Grands prix du tourisme
14. Rapport du Comité de transport
15. Commentaires sur la prestation de services en transport
16. Maintien du pouvoir municipal de négocier de gré à gré en matière de transport en commun et de transport adapté
17. Mandat à Fernand Courcelles - Analyse des demandes d'ajout de circuits

18. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 12 avril 2006
19. Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2006
20. Assemblée des MRC de la FQM
21. Cotisation annuelle de la MRC à l'UMQ
22. Entretien du Terminus Terrebonne
23. Embauche d'étudiants pour le projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux
24. Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres
25. Désignation des membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins
26. Adoption du règlement # 114-1 modifiant l'article 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits #19A et 25A du 11 juin au 5 août 2006 inclusivement
27. Adoption du règlement # 97-9 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation à l'est de l'autoroute 40
28. Adoption du règlement de contrôle intérimaire # 115 relatif à la protection du territoire et des activités agricoles aux fins d'assurer la gestion des exploitations agricoles porcines
29. Programmes Réno Village et PAD - Honoraires professionnels de Pierre Gougeon
30. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée
31. Communauté métropolitaine de Montréal
32. Conférence régionale des élus de Lanaudière
33. Conseil régional de transport de Lanaudière
34. Rapport du Comité d'aménagement
35. Autres sujets
36. Période de questions
37. Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

5805-05-06 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

5806-05-06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2006

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2006 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

5807-05-06 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 119 235,28\$ pour le mois de mai 2006 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-026 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 119 235,28\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5808-05-06 Liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2006

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2006 pour un montant de 1 487 080,09\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits - Avril 2006*»).

ADOPTÉ

5809-05-06 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance - Mai 2006*»).

ADOPTÉ

5810-05-06 Appui à la MRC de Rouville - Consultation publique sur les projets d'élevage porcin

CONSIDÉRANT QUE, suite à des demandes de ses municipalités, la MRC de Rouville a dû procéder à la tenue de deux assemblées publiques de consultation sur des projets d'élevage porcin, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit le 18 octobre 2005 à Richelieu et le 16 janvier 2006 à Sainte-Angèle-de-Monnoir;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée du 16 janvier 2006 a donné lieu à l'envoi à la MRC d'une mise en demeure à l'effet d'invalider l'assemblée en raison de l'absence d'un représentant de la Direction de la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une demande de la MRC de Rouville adressée au ministère des Affaires municipales et des Régions à l'effet de répondre à cette mise en demeure et de tenir la MRC indemne de toute réclamation pouvant en résulter, la Direction des affaires juridiques du ministère de la Justice refuse d'acquiescer à cette demande en prétextant que la décision prise par le préfet quant à la poursuite de cette assemblée relève de la MRC et en écartant, de ce fait, les avis unanimes donnés dans ce sens par les nombreux fonctionnaires présents, dont ceux du ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QUE, par un tel geste, le gouvernement fait la démonstration qu'il ne soutient nullement les municipalités et MRC dans le cadre d'une procédure de consultation qu'il a lui-même instituée;

CONSIDÉRANT QUE, par ailleurs, les assemblées publiques de consultation sur des projets d'élevage porcin tenues par la MRC de Rouville, tout comme plusieurs des autres assemblées de consultation publique tenues ailleurs au Québec, ont dans une très large mesure servi à faire le procès, souvent très houleux, de l'industrie porcine au Québec et n'ont aucunement donné les résultats attendus, contrairement à ce qui est véhiculé par les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales et des Régions et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il n'appartient nullement aux élus municipaux d'être mêlés, bien malgré eux, à ce débat sur l'industrie porcine au Québec, mais bien au gouvernement du Québec et à ses ministères concernés;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la consultation publique sur les projets d'élevage porcin doit, en principe, porter uniquement sur les mesures d'atténuation devant être exigées par la municipalité visée par le projet lors de l'émission du permis de construction des bâtiments d'élevage et qu'à cet égard, la MRC n'est nullement impliquée dans ce processus d'émission du permis municipal;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la position de la MRC de Rouville de signifier au Premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux que ce conseil considère fort regrettable l'attitude du gouvernement et son manque de soutien eu égard aux poursuites pouvant être entreprises contre une MRC ou municipalité dans le cadre des consultations publiques sur les projets d'élevage porcin.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Rouville de réclamer du gouvernement du Québec qu'il abroge immédiatement le processus de consultation sur les projets d'élevage porcin prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et, s'il juge opportun, de tenir une consultation sur de tels projets, qu'il procède lui-même à cette consultation.

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération des producteurs de porcs du Québec et à la MRC de Rouville.

ADOPTÉ

5811-05-06

Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine - Identification des cours d'eau exclus de la compétence des MRC

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations avec le gouvernement concernant la réforme des articles régissant les cours d'eau du Code municipal, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a déposé une première liste des cours d'eau devant être exclus de la compétence des MRC;

CONSIDÉRANT la résolution n° 37-02-06 adoptée par le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine déplorant l'adoption du décret n° 1292-2005 identifiant les cours d'eau exclus de la compétences des MRC sans que celles-ci soient informées du contenu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Maria-Chapdelaine a déjà acheminé au ministère des Affaires municipales et des Régions la liste des cours d'eaux situés sur son territoire et qui devraient être exclus de la loi sur les compétences municipales, étant convenu que ces cours d'eau ne constituent pas des réseaux de drainages et n'ont jamais été modifiés par l'action de l'homme;

CONSIDÉRANT la résolution n° 5730-01-06 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins demandant à la ministre des Affaires municipales et des Régions et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de considérer la création d'un comité spécial afin d'évaluer les propositions novatrices des MRC concernant les paramètres d'établissement de ladite liste afin de pouvoir la modifier si nécessaire en tenant compte de ceux que le gouvernement et les MRC auront retenus lors de ces discussions;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution n° 37-02-06 adoptée par la MRC Maria-Chapdelaine, laquelle déplore l'adoption du décret fixant les cours d'eau exclus de la compétence des MRC sans que celles-ci ne soient informées du contenu.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réitère sa demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de considérer la création d'un comité spécial afin d'évaluer les propositions novatrices des MRC concernant les paramètres d'établissement de ladite liste afin de pouvoir la modifier si nécessaire en tenant compte de ceux que le gouvernement et les MRC auront retenus lors de ces discussions.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la FQM, à l'UMQ, aux députés des comtés de Masson et Terrebonne et à la MRC de Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉ

5812-05-06

Appui à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie - Collecte sélective et consignation

CONSIDÉRANT les audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1996;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs intervenants, lors de ces audiences, ont notamment exprimé leur appui à la collecte sélective plutôt qu'à la consignation de certaines matières résiduelles, surtout celles ayant une valeur intéressante en tant que matières secondaires, et ce, pour des raisons d'ordre financier et des raisons de facilité pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT les conclusions du BAPE, en 1997, résultant de cette vaste consultation publique, de même que les actions du gouvernement qui s'en sont suivies, notamment l'adoption de la « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 »;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités régionales de comté, en exécution de leurs obligations découlant de ladite Politique, ont élaboré et adopté leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui les ont amenées à établir des programmes municipaux de collecte sélective et à investir, notamment, sur l'acquisition de bacs de récupération ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de l'industrie de la collecte sélective a, en conséquence de toutes ces orientations, procédé à des investissements substantiels dans l'achat de camions et l'implantation d'infrastructures de tri ;

CONSIDÉRANT QU'il appert que le gouvernement s'oriente vers l'établissement d'une consigne à de nouveaux produits recyclables qui, de surcroît, ont une bonne valeur marchande pour les centres de tri;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une consigne aux produits recyclables qui auraient une valeur intéressante en tant que matières secondaires ne laissera aux collectes municipales que des matières de faible valeur économique, induisant ainsi une augmentation des coûts de la collecte sélective pour les citoyens;

CONSIDÉRANT la session d'échanges et de discussions organisée par le regroupement de professionnels et spécialistes de l'environnement, soit RÉSEAU environnement, le 20 mars 2006, et au cours de laquelle plusieurs intervenants touchés par la collecte sélective et la consignation de produits recyclables ont soulevé des questions et fait valoir certaines inquiétudes;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution # 2006-04-2390 adoptée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie demandant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de clarifier les orientations qu'il entend prendre dans le domaine de la consignation de nouveaux produits recyclables et, si telles sont ses orientations, à fournir aux municipalités et à l'industrie du recyclage une réponse claire quant à l'appui financier qu'il entend leur donner pour qu'elles continuent à travailler et à se développer dans le sens que le gouvernement les a poussées depuis près de dix (10) ans.

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à l'UMQ, la FQM, à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, aux députés provinciaux de Masson et Terrebonne.

ADOPTÉ

5813-05-06 Avis d'intervention (L.A.U., article 149) - Reconstruction du pont de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports prévoit la reconstruction du pont de Terrebonne et la démolition du vieux pont, tel que précisé dans une lettre signée par monsieur Daniel Dorais, directeur de Laval - Mille-îles, en date du 26 avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une priorité pour la MRC en s'intégrant à la planification régionale par la création d'un lien routier, piétonnier et cyclable efficace;

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) concernant les interventions gouvernementales;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE, conformément à l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le conseil de la MRC Les Moulins indique que l'intervention projetée par

le ministère des Transports est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

QUE copie de la présente résolution formulant l'avis de la MRC Les Moulins soit transmise au ministère des Affaires municipales et des Régions et au ministère des Transports.

ADOPTÉ

5814-05-06 Publicité «Semaine nationale des aînés»

CONSIDÉRANT QUE La Revue prévoit souligner la *Semaine nationale des aînés* dans son édition du 17 mai et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux aînés pour leur contribution à l'évolution de leur milieu de vie;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à réserver un espace publicitaire de 1/2 de page, pour rendre hommage aux aînés, au coût de 590\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2006-027 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 590,00\$, avant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - information*».

ADOPTÉ

5815-05-06 Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au CREL pour l'année 2006-2007.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2006-028 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*».

ADOPTÉ

5816-05-06 Gala des Grands prix du tourisme

CONSIDÉRANT la tenue du Gala des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le vendredi 26 mai 2006 au Palais des congrès de Montréal;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC mandate mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Cloutier pour le représenter au Gala des Grands Prix du tourisme québécois. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-029 émis par le trésorier au montant de 300,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5817-05-06 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

5818-05-06 Maintien du pouvoir municipal de négocier de gré à gré en matière de transport en commun et de transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport en commun dans la région de Montréal* confère aux Conseils intermunicipaux et aux conseil municipaux le pouvoir de négocier de gré à gré les contrats de service de transport en commun et de transport adapté tout en les autorisant à procéder en ces matières par voie de soumissions publiques, selon le choix qui est le leur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 526 du *Code municipal* permet aux municipalités de conclure un contrat de service de transport en commun et de transport adapté sans procéder par demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, contenait des dispositions (articles 194, 214 et 217) qui, si elles n'avaient pas été suspendues par le biais de l'article 125 du projet de Loi 134, *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, aurait enlevé aux municipalités le pouvoir de négocier de gré à gré en matière de contrat de service de transport en commun et de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la suspension des articles susmentionnés laisse ouverte la porte à l'abolition du pouvoir municipal de négocier de gré à gré les contrats de service de transport en commun et de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE cette capacité municipale de négocier de gré à gré les contrats de service de transport en commun et de transport adapté a permis aux CIT et aux municipalités de se doter d'une mécanique de négociation dont la flexibilité et la dynamique

qui y sont associées sont très étroitement liées à la performance enviable et reconnue des services offerts aux citoyens par les CIT et les municipalités;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son appui aux démarches entamées à date par l'Association des CIT dans le dossier «*Négociation de gré à gré en matière de transport en commun et de transport adapté*».

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Transports, monsieur Michel Després, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau et à la présidente du Conseil du Trésor, madame Monique Jérôme-Forget, de conserver et d'assurer au pouvoir municipal la capacité de négocier de gré à gré en matière de transport en commun et de transport adapté.

ADOPTÉ

5819-05-06 Mandat à Fernand Courcelles - Analyse des demandes d'ajout de circuits

CONSIDÉRANT les plaintes reçues sur le circuit # 20, la demande de desserte dans La Seigneurie Du Chêne ainsi que dans le secteur Garden (entre chemin Pincourt et chemin Des Anglais);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de monsieur Fernand Courcelles, au tarif horaire de cinquante dollars (50,00\$), pour assister le conseil, analyser les demandes et faire des recommandations.

ADOPTÉ

5820-05-06 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 12 avril 2006

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 12 avril 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5821-05-06 Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2006

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats au 31 mars 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5822-05-06 Assemblée des MRC de la FQM

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC membres de la FQM aura lieu à Sainte-Foy les 31 mai et 1^{er} juin 2006;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préfet suppléant et le directeur général soient autorisés à représenter la MRC à l'assemblée des MRC de la FQM qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2006 à Sainte-Foy. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2006-030 émis par le trésorier au montant de 100,00\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*».

ADOPTÉ

Cotisation annuelle de la MRC à l'UMQ

En 2005, la cotisation annuelle de la MRC à l'UMQ était de 400\$. L'UMQ a modifié la facturation pour 2006. La cotisation annuelle est basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales et des Régions en vigueur le 1^{er} janvier 2006 des villes non membres, soit 0,05\$/hab. La Ville de Mascouche n'étant pas membre de l'UMQ, la cotisation annuelle de la MRC serait pour 2006 au montant de 1 602,20\$, excluant les taxes (32 044 X 0,05\$/hab.).

Après discussion, les membres du conseil décident de ne pas renouveler l'adhésion de la MRC à l'UMQ pour l'année 2006.

5823-05-06 Entretien du Terminus Terrebonne

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Roseberry Entretien ménager pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE l'offre de service de la compagnie Roseberry Entretien ménager soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé 5000, chemin Côte Terrebonne, à un tarif horaire de 10,00\$ pour une moyenne de trente (30) heures par semaine, le tout tel que décrit dans une lettre datée du 1^{er} mai 2006, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la compagnie Roseberry Entretien ménager s'engage à faire l'entretien des lieux sept (7) jours par semaine selon un horaire approuvé par le directeur général. La présente entente sera valide du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007.

ADOPTÉ

5824-05-06 Embauche d'étudiants pour le projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux

CONSIDÉRANT QUE le 14 mars 2006, le conseil de la MRC présentait une demande dans le cadre du programme «*Placement Carrière-été 2006*» pour l'engagement d'un chargé de projet, un agent de communication, un technicien en documentation et quatre (4) agents dépisteurs;

CONSIDÉRANT QUE Ressources humaines Canada ne confirmera qu'à la fin du mois de mai la subvention accordée à la MRC dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de sept (7) étudiants, soit un chargé de projet, un agent de communication, un technicien en documentation et quatre (4) agents dépisteurs;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à engager un chargé de projet pour une période de douze (12) semaines au salaire horaire de 12,00\$, un agent de communication pour une période de dix (10) semaines au salaire horaire de 10,00\$, un technicien en documentation pour une période de six (6) semaines au salaire horaire de 9,00\$ et quatre (4) agents dépisteurs pour une période de six (6) semaines au salaire horaire de 7,90\$.

QUE le directeur général soit et est autorisé à effectuer les paiements nécessaires à la bonne marche du projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux.

ADOPTÉ

5825-05-06 Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2006-2007.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille soit nommé à titre de représentant de la MRC des Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit nommé à titre de substitut de monsieur Jean-Marc Robitaille, représentant de la MRC des Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2006-031 émis par le trésorier au montant de 100,00\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*».

ADOPTÉ

Désignation des membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution n°5135-03-04;

5826-05-06

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins, à savoir:

Sièges #1 à #8 Délégués des municipalités	Richard Marcotte, maire, Ville de Mascouche Donald Mailly, conseiller, Ville de Mascouche Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne Marie-Josée Beaupré, conseillère, Ville de Terrebonne Claude Lacasse, conseiller, Ville de Terrebonne Micheline Mathieu, conseillère, Ville de Terrebonne Michel Morin, conseiller, Ville de Terrebonne Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne
Siège #9 Secteur professionnel	François Duval, notaire
Siège #10 Secteur affaires	Mario Turcot, directeur Centre financier aux entreprises Les Moulins
Sièges #11 à 13 Secteur industriel	Philippe Massé, président Acier Leroux, division de Métaux Russel inc. Jean-Louis Legault, président, Daktronics Canada Pierre Belle, président, Litho Mille-Îles ltée
Siège #14 Secteur chambre de commerce & tourisme	Christian Pimparé, expert-comptable Evancic Perrault Robertson, c.g.a.
Siège #15 Délégué de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière-Des Moulins	Gisèle Rivet, représentante TROCL des Moulins
Siège #16 Secteur éducation	Yves St-Denis, commissaire Commission scolaire des Affluents
Siège #17 Secteur coopérative	Claude Carpentier, président Coopérative de producteurs des SPEVQ
Siège #18	Cybèle Rioux, présidente

Secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux	Alizé ressources humaines inc.
Siège #19 Secteur économie sociale	Daniel Morin, directeur général Atelier du Seigneur Masson
Siège #20 Secteur agricole	Gilbert Mathieu, producteur agricole
Siège #21 Secteur santé	François Lamarre, directeur général adjoint CSSS du sud de Lanaudière

Les députés des circonscriptions électorales de Masson, monsieur Luc Thériault et de Terrebonne, madame Jocelyne Caron, le directeur général du CLDEM, monsieur Claude Robichaud et le directeur général du Centre local d'emploi, monsieur Normand Trudel sont membres du conseil d'administration, sans droit de vote.

ADOPTÉ

5827-05-06 Adoption du règlement # 114-1 modifiant l'article 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits 19A et 25A du 11 juin au 5 août 2006 inclusivement

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement n° 114-1 modifiant l'article 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et 25A du 11 juin au 5 août 2006 inclusivement.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

5828-05-06 Adoption du règlement n° 97-9 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation à l'est de l'autoroute 40

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-9 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation à l'est de l'autoroute 40.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

5829-05-06 Adoption du règlement de contrôle intérimaire # 115 relatif à la protection du territoire et des activités agricoles aux fins d'assurer la gestion des exploitations agricoles porcines

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement n° 115 intitulé «*Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif à la protection du territoire et des activités agricoles aux fins d'assurer la gestion des exploitations agricoles porcines*». L'objet de ce règlement est de décréter des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des exploitations agricoles porcines sur le territoire de la MRC afin de protéger et valoriser le territoire et les activités agricoles, tout en assurant une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et urbains ainsi que la protection de l'environnement.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

5830-05-06 Programmes RénoVillage et PAD - Honoraires professionnels de Pierre Gougeon

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Gougeon agit à titre d'inspecteur pour la MRC Les Moulins pour assurer la livraison des programmes d'aide à la rénovation depuis juin 1990;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les honoraires de monsieur Pierre Gougeon;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'à compter du 1^{er} juin 2006, la rémunération de monsieur Pierre Gougeon soit fixée à 90% du montant versé par la SHQ pour l'administration et l'analyse des dossiers Réno Village et PAD qui lui seront confiés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée

Le directeur général dépose le procès-verbal de la rencontre du 16 mars 2006.

Communauté métropolitaine de Montréal

Une séance du conseil d'administration a eu lieu le 20 avril 2006.

Le directeur général dépose la proposition des membres des commissions permanentes et du comité consultatif agricole. Il remet aux membres du conseil un tableau synthèse des sommes estimées par la MAMR qui seront versées aux municipalités de la CMM situées dans la couronne nord.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte dépose l'ordre du jour de la rencontre tenue le 20 avril 2006.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors des séances du CA du 19 avril et du CE du 3 mai 2006.

Rapport du Comité d'aménagement

Les membres du comité l'aménagement font rapport au conseil de leurs discussions.

5831-05-06 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier